

# **Conseil Municipal PROCES-VERBAL**

## **Séance du LUNDI 4 SEPTEMBRE 2017 à 18h30**

**Sous la Présidence de M. Christian PEYRON, Maire.**

**Etaient présents :**

C. RAFINESQUE - J. BERNARD - B. SANCHEZ – C. ROS - F. BALBI - R. ROCHE – J. LEBEGUE - M.A. ALTIER- R. ROUX – A. DEPEYRE - G. MARCHAND - Th. SABATIER - B. RIGGIO - B. ROMANINI- JF. TRAMIER – N. GILLET – V. VICENTE – C. COTTIN – C. FAURE – Y. CHETTOUH – S. BASTET -

**Procurations :** P. CHARLES à B. SANCHEZ - A. GARCIA à R. ROCHE – F. BRUNA à S. BASTET -

**Absents Excusés :** - E. AVON – E. GAMBARO -

### **1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

M. Claude COTTIN se porte candidat et est élu à l'unanimité.

### **2/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Approbation unanime du procès-verbal du conseil municipal du 31 juillet 2017.

### **3/ MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT HYDRAULIQUE « SIAERH »**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Accord unanime pour approuver la modification des statuts du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien du Réseau Hydraulique Nord Vaucluse (SIAERH).

### **4/ MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'ELECTRIFICATION VAUCLUSIEN**

*Rapporteur : M. RAFINESQUE.*

Accord unanime pour approuver la modification des statuts du Syndicat d'Electrification Vauclusien (S.E.V).

Monsieur RAFINESQUE précise que le syndicat développe ses compétences. Les Communes conservent leur autonomie en termes de projet.

### **5/ ADHESION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

*Rapporteur : M. SANCHEZ.*

Accord unanime pour autoriser l'adhésion de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence au Syndicat Intercommunal des Aires d'Accueil des Gens du Voyage.

Monsieur SANCHEZ rajoute que ce transfert concerne l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Le syndicat est performant en matière de dialogue, de logiciel informatique pour gérer les entrées et les sorties.

Il précise que l'état de l'aire d'accueil est dans un état lamentable et très mal entretenu. Le personnel du Syndicat est qualifié pour gérer ce domaine.

## **6/ DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Accord unanime pour désigner Madame Estelle CUEILLE comme coordonnatrice communale pour le recensement de la population 2018.

## **7/ MODIFICATION DE LA DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS – AMENAGEMENT DE L'ESPACE GARCIA – DETR 2017**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à modifier la demande de fonds de concours suite à la notification de versement de la D.E.T.R 2017 sur les travaux d'aménagement paysager du centre ancien.

PLAN DE FINANCEMENT	MONTANT H.T.
Total H. T du projet d'aménagement du centre ancien	760 639.74 €
D.E.T.R 2017	142 854.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>617 785.74 €</b>
Commune	308 892.87 €
C.C.R.L.P	308 892.87 €

## **8/ NATURA 2000 – ACQUISITION DE PARCELLES**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à acquérir les parcelles ci-dessous mentionnées, dans le cadre d'un projet environnemental au cœur d'un secteur classé « Natura 2000 » :

PROPRIETAIRES	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE TOTALE	VALEUR
Ets LAFARGE	ZS n°5	166 939 m <sup>2</sup>	80 000 €
M. BOUISSONNADE	ZS n°13, 17, 27, 42, 46, 56, ZT n°18, 19, 20, 24, 26, 27, 31, 7, 8, 9, ZV n°11, 15, 7, ZX n°413, 414, 415 ZY n°114, 118	980 331 m <sup>2</sup>	644 895 €

Monsieur Cédric FAURE s'interroge sur la vente des terres agricoles aux agriculteurs. Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit à 90 % de lacs (à l'époque, les agriculteurs avaient vendu leurs terres aux établissements Lafarge), et seulement 10 % de terres agricoles gérées par des fermiers.

Il précise également que le montant total de la vente sera à la charge à hauteur de 80 % par des organismes financiers et à hauteur de 20 % à la charge de la Commune ou de l'Intercommunalité.

## **9/ CONVENTION DE COOPERATION DECENTRALISEE AVEC LA COMMUNE DE YALLANKORO SOLOBA AU MALI**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de coopération décentralisée avec la Commune de Yallankoro Soloba au Mali, consentie pour une durée de 3 ans dont la participation financière est fixée à 1000 € par an.

Monsieur le Maire précise que, pour que l'agence de l'eau puisse participer à cette coopération, il fallait impérativement l'adhésion de Communes. A la base, c'est le maire d'Uchaux qui en est l'initiateur.

Il indique que des travaux formidables ont été réalisés, comme faire mettre l'eau dans une maternité et installer des fontaines dans un périmètre autour des habitations.

Monsieur FAURE demande qui assure la gestion de cette coopération. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une association intitulée « Entraide au Mali ».

## **10/ CONVENTION D'ANIMATION RESIDENCE LES BALCONS DE PEYRAFEUX ET L'ASSOCIATION FOYER RURAL DES JEUNES ET D'EDUCATION POPULAIRE**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'animation entre la Résidence les Balcons de Peyrafeux et l'association du Foyer Rural des Jeunes et d'Education Populaire (FRJEP), et le versement d'une subvention à l'association FRJEP d'un montant de 50 € par mois de septembre 2017 à juin 2018, soit 500 €.

## **11/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LES 50 ANS DE L'ASSOCIATION DU FOYER DES JEUNES ET D'EDUCATION POPULAIRE**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Accord unanime pour octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 € à l'association le Foyer Rural des Jeunes et d'Education Populaire au titre de l'organisation du 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'association qui a eu lieu le 8 avril 2017.

## **12/ MODIFICATION DES REPRESENTANTS DU SICEC**

*Rapporteur : M. ROCHE.*

Accord unanime pour approuver la modification des représentants du Syndicat Intercommunal de Construction et d'Exploitation d'un Chenil (SICEC). Madame Bruna ROMANINI devient déléguée Titulaire du SICEC et Monsieur René ROCHE devient délégué suppléant du SICEC.

Monsieur ROCHE précise que depuis la nouvelle présidence, il y a beaucoup de remue-ménages. Des mails très directifs sont envoyés aux bénévoles, alors qu'ils œuvrent efficacement. Il souhaite donc laisser sa place de titulaire à Mme Bruna ROMANINI qui sera plus percutante pour se positionner.

### **13/ INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Arrêté décidant de l'attribution d'un bien communal à la location :

- Emplacement d'une place de parking couverte n°13 situé rue Anatole France attribué à M. Mme Jean-Michel AVRONS pour un loyer mensuel de 40 € à compter du 06 juillet 2017,
- Logement situé 193 boulevard Séraphin PERROT attribué à Mme Brigitte PREVOST à compter du 15 août 2017 pour un montant de 527 € et pour une durée de 3 ans.

Arrêté décidant la révision d'un loyer d'un bien communal :

- Loyer d'un emplacement de parking couvert n°9 situé rue Anatole France occupé par Mme Nathalie REBOUL maintenu à 40 € à compter du 06 juillet 2017,
- Loyer du logement situé Impasse Clariot occupé par Madame Simone DECOR est maintenu à 500 €,

**Arrêté portant attribution de la concession trentenaire n°14 (2 places) Allée des Tamaris Cimetière Peyrafeux II à compter du 13 juillet à M. Mme ALFONSO Alain et Marie-Rose née PRAT au montant de 275 €.**

La séance est levée à 19h20,

**Fait à MONDRAGON, le 5 Septembre 2017.**

**Le Maire,  
Christian PEYRON.**

**Le Secrétaire de séance,  
Claude COTTIN.**

